
Rapport du comité exécutif

Depuis notre dernier bureau fédéral de décembre 2022, les choses ont évidemment bougé à la FNCC. Mais je dirais que la vitesse grand V est devenue notre routine habituelle. Plusieurs dossiers ont avancé, parfois moins rapidement qu'on le souhaitait, mais certains ont trouvé la résolution et de nouveaux défis ont frappé à la porte, testant notre capacité d'adaptation, de réaction et notre créativité. On parle de dossiers politiques, de syndicalisation tout autant que de dossiers de négociation et de relations de travail prenantes et compliquées.

J'aimerais prendre quelques minutes en ce début de bureau fédéral pour souligner le formidable travail de notre non moins formidable équipe qui répond toujours présente avec professionnalisme, mais aussi qui met beaucoup de cœur à tous ces enjeux qui ne sont pas toujours faciles parce que souvent complexes et très demandant humainement. Je nous trouve très chanceux d'être supportés par des gens de cœur et d'esprit aussi compétents et dédiés. Cela vaut pour les conseillers et conseillères, mais aussi pour notre personnel administratif qui nous appuie et facilite la vie de tout le monde. Sachez que je me fais souvent faire la réflexion par d'autres organisations de la CSN que nous recrutons la crème de la crème. Moi, je pense que, bien que nous soyons une petite fédération, nous sommes quand même celle qui travaille avec le plus de juridictions (le Code du travail du Québec, celui du Nouveau-Brunswick, le Code fédéral et la loi du statut de l'artiste) et nous sommes aussi la fédération qui a le plus de syndicats hors Québec (salut les gens du Nouveau-Brunswick) et que cela doit quand même nous rendre un peu intéressante. Du côté de l'équipe, quelques changements : Sophie Fontaine-Bégin, notre conseillère de grande expérience et qui travaillait avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada depuis quelques années devient mentore des nouveaux conseillers de la FNCC. Le mentorat est une nouvelle fonction au sein des équipes, fonction rendue nécessaire par le renouvellement de la main-d'œuvre et l'arrivée de nouveaux conseillers issus de divers horizons. C'est d'ailleurs une option qu'on aimerait bien voir adopter par plusieurs milieux de travail. Cela a donné lieu à quelques rebrassages de dossiers entre conseillers et conseillères afin d'équilibrer les tâches. Nous soulignons aussi l'arrivée de Narcisa Ioanide, conseillère très expérimentée et dynamique issue des rangs de la plus grosse fédération de la CSN, la Fédération de la santé et des services sociaux. C'est tout un changement de milieu pour elle, mais tout un gain pour nous. D'ailleurs, le président de la FSSS m'a averti (à la blague bien sûr) d'arrêter de le dépouiller. Donc bienvenue Narcisa!

Commençons par les dossiers de la catégorie « jour de la marmotte »

Les projets de lois fédérales C-11 et C-18

C-11

Vous vous souvenez que c'est le projet de loi qui vise à régler la place des nouveaux gros joueurs du numérique dans la production et la diffusion de contenu audiovisuel. C'est un projet de loi d'une importance capitale pour la survie de la production locale tant québécoise que canadienne. Les enjeux sont différents pour le Québec que pour le reste du Canada, mais ils ont en commun d'essayer d'éviter l'engloutissement par les géants de web tel Netflix et Amazon, à moyen terme, de l'indépendance de la production et de la diffusion canadienne.

Le projet de loi, dont le nom officiel est la Loi sur la diffusion continue en ligne a enfin été adopté avec une pléthore d'amendements (on en perd le compte, plus de 200) et a reçu la sanction royale le 27 avril dernier. Ouf ! Après deux versions qui ont couru sur deux mandats, un passage qui semblait sans fin au Sénat, on y est parvenu. Le projet a été quelque peu édulcoré suite aux représentations télégraphiées de la droite libertaire des conservateurs, mais établit tout de même que le web est un canal de diffusion au même titre que les canaux traditionnels dans ses actions commerciales, et qu'il doit être réglementé. La loi positionne que des organisations extérieures qui tirent des bénéfices du marché canadien et québécois doivent aussi réinvestir dans la production d'ici. C'est un projet de loi passablement costaud. Et il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Il y a plusieurs éléments de cette loi qui sont référés à la juridiction du CRTC. Ce sera un tout nouveau champ d'expertise pour l'organisation qui verra élargir sa portée et ses compétences, mais malheureusement cette organisation n'est pas réputée pour sa proaction et sa vision prospective. D'autant que le Québec n'y est représenté que par un siège à la vice-présidence et un poste de conseiller actuellement vacant. De plus, l'alternance francophone-anglophone à la présidence n'a pas été respectée lors de la dernière nomination, Vicky Eastrides est indubitablement anglophone. Et c'est pourtant là, au CRTC, que la partie va se jouer. Car la loi prévoit plusieurs champs où des « instructions » devront être données au CRTC par voie de décret. La configuration de l'application de la loi par le CRTC risque d'être fortement teintée par la vision du Canada anglais dont la réalité est très différente de celle vécue au Québec. Les paramètres d'analyse pour la sauvegarde de l'écosystème de production ne sont pas les mêmes pour 8 millions de francophones à la culture spécifique que pour 32 millions d'anglophones canadiens qui se fondent dans la masse des 330 millions de voisins américains qui les nourrissent grandement du point de vue culturel. Le protectionnisme identitaire ne se joue pas de la même façon. Même les valeurs sont parfois aux deux bouts du spectre.

Il faut aussi savoir qu'un décret se modifie beaucoup plus facilement qu'une loi. Et chaque nouveau gouvernement peut émettre de nouveaux décrets et faire de nouvelles nominations. Rien de très rassurant pour la stabilité et l'équité des processus. D'autant que les conservateurs ont assez fait la démonstration de leur conception du libre marché et de leur ouverture tous azimuts aux Américains. Ce qui pourrait être fatal pour le Québec.

Nous commençons donc à nous pencher sur des recommandations à faire quant à la rédaction du décret d'instructions au CRTC. Il faut que la production audiovisuelle et que les diffuseurs québécois et canadiens soient très vigilants quant à l'évolution de ce dossier. Cela pourrait aussi influencer le processus de renouvellement des licences des diffuseurs privés et publics dans un futur rapproché.

Dans tous les cas, il reste à souhaiter que le décret soit émis avant les prochaines élections, car cela pourrait entraîner des conséquences catastrophiques advenant l'avènement d'un gouvernement conservateur.

C-18

Je vous le rappelle, le projet de loi C-18 porte sur la rétribution du contenu journalistique en ligne par les principaux médias sociaux, Facebook et Google pour ne pas les nommer. Il s'agit d'une loi commerciale qui a pour but d'obliger les plateformes de partage à négocier des ententes avec les producteurs d'information (presse écrite et électronique, nationale et locale) pour le partage des revenus générés par ce contenu.

C'est un projet de loi d'encadrement assez simple, avec des mécanismes d'arbitrage, notamment qui a pour qualité principale d'essayer d'équilibrer les forces dans la négociation et de s'assurer qu'une grande cohorte de médias diversifiés quant au format, provenance et langue puissent bénéficier de ce type de négociation.

Nous avons défendu nos demandes d'amendements au Comité permanent du patrimoine canadien et avons pu, avec l'appui du NPD, en faire adopter plusieurs, dont celle qui établit qu'une grande partie des revenus générés par ces ententes devraient être réinvestis de façon prioritaire et majoritaire dans les salles de nouvelles (et non procurer des dividendes aux actionnaires). Le projet est actuellement à l'étude au Sénat. Quand je dis à l'étude, je devrais dire stationné ou pris en otage par le Sénat. À plusieurs reprises les dirigeants de Méta et Google ont été convoqués devant les sénateurs. Et à plusieurs reprises, ils ont délégué des sous-fifres ou ne se sont pas présentés. Cela en dit beaucoup sur la considération qu'ils ont des institutions démocratiques du Canada. Et quand ils se sont finalement pointés, c'est pour assortir leurs discours de menaces de représailles comme celle d'éliminer définitivement tout le contenu de nouvelles des plateformes si le gouvernement persiste dans son intention de l'obliger à négocier des ententes. C'est assez perturbant pour qui a suivi ou assisté au débat. Ce qui l'était encore plus était de voir les sénateurs conservateurs opiner du bonnet à de tels propos et plaindre Facebook par exemple de devoir se plier à une telle entente qui pourrait les brimer.

Je n'ai pas beaucoup d'espoir de voir le projet de loi sortir des limbes du Sénat avant la fin de la session parlementaire. C'est à suivre.

À surveiller côté lois et législation

Nous sommes toujours sur la ligne de départ pour le vaste chantier de la réforme du droit d'auteur dont le chapitre sur l'univers numérique et l'intelligence artificielle risque d'être aussi complexe que passionnant. D'autant qu'il y a un grand enjeu lié à la mondialisation des marchés dans cette

réforme. La réforme de la Loi sur le chômage est aussi sur le point mort. Nous nous y intéressons, car l'accès au chômage pour certaines catégories de travailleurs autonomes y est à l'étude et cela concerne certains de nos membres.

D'autre part, nous avons rencontré la CNESST pour parler de différents dossiers, dont celui de la prévention et des recours en santé mentale. C'est dans cette catégorie de recours que beaucoup de nos membres peuvent se retrouver plus, en fait, que dans celle des blessures physiques. On parle ici d'épuisement professionnel, d'effets de climats toxiques, d'impacts du cyberharcèlement, de dépression, etc. Et jusqu'ici ce n'était pas le champ d'action le plus fort de la CNESST. En fait, il n'y avait qu'une seule personne dédiée à cette problématique pour tout le Québec. Une nouvelle équipe provinciale sera mise en place en 2024 pour soutenir le déploiement d'outils de prévention et assurer que les travailleurs et travailleuses qui souffrent de ces problématiques soient mieux reçus dans le système. Nous avons aussi abordé la question des travailleurs autonomes et ceux du secteur culturel dans ce contexte. Nous serons probablement interpellés à nouveau pour la suite des choses.

Musées

On vous en a parlé en décembre, l'état du réseau muséal du Québec nous interpelle et spécifiquement les institutions qui abritent nos syndicats. L'étude qu'on vous a alors présentée nous a permis de constater qu'il faudra être très vigilants pour préserver nos institutions et leur permettre de grandir et prospérer. Il en va de même pour les travailleurs et travailleuses qui sont épuisés, surchargés par la situation créée par la rareté de la main-d'œuvre et les institutions fragilisées par les baisses de revenus et le contexte d'inflation.

Nous avons présenté le rapport au ministre de la Culture, Mathieu Lacombe, il y a quelques semaines. Il a été passablement surpris du très bas niveau de rémunération des travailleurs et travailleuses des musées. Comme cela est structurellement lié au déficit historique du financement du Pafim (le système de financement des musées), il a semblé vouloir réfléchir à une solution parallèle. Pour nous, il s'agit de maintenir la conversation avec le ministère sur ce constat et de voir de quelle façon on pourrait aider les organisations à investir davantage dans la main-d'œuvre. Nous devons être proactifs dans ce dossier.

Du côté des espaces bleus dont nous avons aussi parlé en décembre, la situation est de moins en moins limpide. Le ministre semble très enthousiaste sur ce projet, mais n'a apporté aucun éclairage sur son déploiement, son mode de gouvernance et encore moins sur les paramètres budgétaires qui y sont liés (La Presse et Le Soleil s'intéressent d'ailleurs de près à la question). Il croit que le milieu muséal s'inquiète inutilement et que la multiplication des lieux de diffusion en région ne nuira à personne et qu'au contraire, cela créera du dynamisme et que tout le monde y trouvera son compte. On pourrait dire qu'il a professé une foi inébranlable dans ce projet de son gouvernement. C'était beau à voir. Mais nous sommes peut-être moins croyants que lui...

Syndicalisation

Côté syndicalisation, nous vivons actuellement un grand deuil. Le Syndicat des employés de CJPM-TV de TVA à Saguenay a dû, par les effets d'une décision du CCRI et d'un vote, abandonner le chapeau de la FNCC et de la CSN pour gagner les rangs du SFCP. Cela met fin à un mariage de 45 ans entre ce syndicat, qu'on pourrait qualifier de village gaulois, et la FNCC. Pour comprendre la situation, il faut savoir qu'il existait jusqu'à il y trois semaines, six accréditations chez TVA : une à Montréal et cinq réparties en région, dont celle de Saguenay. Toutes les autres accréditations étaient sous le chapeau du SFCP. En 2017, le SFCP a présenté au CCRI une requête visant à réunir toutes les accréditations dans le but d'augmenter le rapport de force. Après une multitude d'auditions et d'argumentations au cours des six dernières années, pour préserver la liberté de choisir du syndicat de Saguenay, le CCRI s'est fâché d'un genre de jugement de Salomon. Il a décrété qu'il y aurait deux syndicats, un pour Montréal et un pour les régions. Nous avons décidé de tenter notre chance pour ce qui est du syndicat régional. Pour l'honneur, pour soutenir nos membres du Saguenay, mais aussi parce que nous croyons être en meilleure position que le SFCP pour défendre les travailleurs des médias dans le contexte actuel. La côte était à pic, si je peux dire. Il n'y a que les gens qui étaient déjà en poste au moment de la requête (donc en 2017) qui avaient le droit de vote. Cela nous donnait 16 personnes du côté de Saguenay sur un total de 164 votants. Nous avons tenté de rejoindre les membres des autres unités d'accréditation régionales, mais c'était une tâche plutôt titanesque, car nous n'avions pas vraiment de contacts à l'intérieur. Nous avons occupé les devantures des édifices régionaux le matin pour les rencontrer (ce qui n'a pas vraiment porté fruit, car beaucoup de personnes travaillent à distance), envoyer des courriels et des courriers, téléphoner à ceux dont nous disposons des coordonnées, mais il demeure que parler à des gens en face est vraiment l'affaire la plus efficace. Le SFCP a aussi répandu la rumeur que nous avions été de collusion avec les patrons de TVA pour mener à ce jugement et que nous étions vraiment détestables de ne pas nous être retirés lors du dépôt de la requête. Un petit chausson avec ça ? Bref, nous avons perdu ce vote (sans surprise peut-être, mais pas sans nous être battus jusqu'au bout). Nous allons suivre l'évolution de la situation, car nous ne sommes pas convaincus qu'il y aura des résultats probants liés à cette nouvelle configuration. TVA reste TVA et le contexte actuel n'est pas très reluisant. On a appris il y a quelques jours la coupure de la production du bulletin de fin de semaine à Québec pour le ramener à Montréal. Et plusieurs des employés embauchés après la date de référence de 2017 et qui n'avaient pas le droit de vote nous ont fait très bon accueil et semblaient frustrés de ne pas avoir voix au chapitre. À suivre donc.

Côté syndicalisation, toujours, nous avons quelques casseroles sur le feu. C'est certain que le rapport de force grandit pour tous lorsque la représentativité s'accroît, il faut continuer à développer une pensée stratégique à cet égard. Il faut « engraisser » de façon ciblée. Le contraire du régime amaigrissant. En équipe, nous devons décider quelles seront nos orientations pour les prochaines années. Le défi est de structurer un plan en nous laissant assez de marge de manœuvre pour saisir les opportunités. Nous allons continuer à porter une attention particulière au milieu muséal, mais élargir notre regard aux salles de spectacles.

Et nous continuons à avoir dans la mire les ateliers d'animation 2D pour tenir compagnie à nos gens d'OASIS, et aussi le secteur des jeux vidéo (qui en a bien besoin, notamment au chapitre des climats de travail, mais aussi pour soutenir les travailleuses qui sont particulièrement discriminées

dans ce milieu). Nous avons aussi quelques idées embryonnaires concernant des projets hors Québec. Nous allons donc solliciter le Service de syndicalisation de la CSN pour nous supporter dans ces visées. Mais nous sommes ouverts à tout groupe du secteur de la culture ou des médias qui nous solliciterait.

AJIQ

À la suite du rapport sur le sondage sur l'État de la situation pour les journalistes pigistes, nous avons lancé un mandat au Service juridique de la CSN pour évaluer les recours et les possibilités pour les journalistes pigistes de se voir reconnaître le droit de négocier collectivement. Catherine Sauvé, avocate à ce même service, nous a dirigés vers des pistes intéressantes. Elle a notamment recensé les législations dans le monde occidental qui ont reconnu de façon claire que le statut des pigistes était discriminatoire à cet égard et qu'il convenait d'y remédier. Ce que plusieurs gouvernements européens ont fait. Nous avons porté ce dossier au ministre de la Culture du Québec, Mathieu Lacombe. Il reconnaît du bout des lèvres que la situation est effectivement inique, mais ne fait nullement mine de vouloir y apporter un correctif au prétexte que l'agenda législatif du gouvernement est trop chargé pour l'encombrer davantage. Vu la mollesse de sa réponse, nous avons décidé d'une autre stratégie, un peu plus coercitive, mais qui, nous le souhaitons, pourrait amener le ministre à se raviser. Cela risque d'être un genre de feuilleton qui évoluera de bureau fédéral en bureau fédéral.

Métro Média

Péril en la demeure depuis la fin de la distribution par Publisac. Pour être juste, l'annonce, il y a un an, de cette mesure avait fait chuter les revenus publicitaires de 50 %. Depuis le 17 mai, les journaux hebdomadaires sont maintenant disponibles dans des points de distribution et ne sont plus distribués de porte à porte. La transition numérique n'est pas complétée et les revenus sont dans une spirale descendante. Ce qui est très inquiétant. La ville de Montréal ne semble pas se sentir très concernée bien que ce soit elle qui ait créé la situation. Elle souhaitait réduire l'empreinte papier des circulaires, mais c'est un coup d'épée dans l'eau, car les mêmes circulaires sont maintenant distribuées par Postes Canada et la ville n'y peut rien. Le principal dommage collatéral par contre demeure.

On parle souvent de la difficulté de la presse locale en pensant aux régions, mais en perdant la presse de proximité à Montréal, c'est la politique municipale, la culture et le sport de proximité qui ne seront plus couverts. C'est à la fois un danger pour l'exercice démocratique et pour la cohérence des communautés. Sans parler du fait que les hebdomadaires sont souvent les seules publications en français qui pénètrent dans les foyers des allophones. La FNCC est en mode proaction pour soutenir cette presse de proximité et les membres du syndicat de Métro Média. Il ne s'agit pas seulement du journal Métro, mais de pratiquement toutes les bannières des journaux de quartier de Montréal. À l'heure où les experts positionnent la presse de grande proximité comme étant la presse de l'avenir, et que le New York Times commence à publier des infos lettres ciblées par rue, Montréal regarde sa presse locale s'étioler en bayant aux corneilles. C'est choquant, je dirais.

Négociations

Évidemment côté négociations, il n'y a jamais de repos. Et la météo est toujours variable de côté-là, car les contextes sont variés et fluctuants. Nos conseillers ne chôment pas et connaissent des négociations particulièrement harassantes comme celle de *La Presse* tout comme ils peuvent avoir la bonne surprise de voir qu'un patron a compris que des employés satisfaits sont le gage d'une entreprise prospère, mais disons que cette épiphanie-là est plutôt rare. Je vais les laisser vous en parler eux-mêmes un peu plus tard.

Cyberintimidation

Nous avons reçu une deuxième phase de financement pour compléter des travaux concernant la sensibilisation des environnements de travail à cette problématique. Un des aspects de cette phase est d'établir un genre d'observatoire pour recenser les événements dans les milieux de l'information ainsi que de procéder à une mise à jour des données déjà colligées. Le contexte évolue très rapidement. Parmi les buts visés par cette nouvelle phase, pouvoir tracer un portrait assez documenté dans le temps et la qualité pour interpeller les décideurs sur des mesures visant à des recours contre ce type de harcèlement, mais aussi la sensibilisation du public. Car nous pensons que c'est un problème collectif. Il est alimenté par le cynisme ambiant vis-à-vis la presse, mais contribue aussi de façon significative à la dégradation de la perception du travail de journaliste.

Annick Charette, présidente

Rapport de la coordination

Mentorat

Certains d'entre vous savent probablement que la CSN a mis en place un projet de mentorat d'une durée de 3 ans face au renouvellement massif de sa main-d'œuvre et à sa préoccupation de mieux accompagner les nouvelles personnes conseillères syndicales.

Le projet de mentorat vise toutes les personnes conseillères qui détiennent moins de 3 ans d'ancienneté à la CSN. Dans l'équipe de la FNCC, cela représente 3 conseillers sur 9, donc le tiers de nos effectifs.

L'équipe de la FNCC a décidé de nommer Sophie Fontaine à titre de mentore dans notre équipe. Sophie aura la responsabilité d'accompagner, d'observer les conseillers en action dans leurs dossiers et avec leurs syndicats, de participer à leurs réflexions stratégiques, de leur faire de la rétroaction, etc. Ainsi, les personnes conseillères de l'équipe profiteront d'un meilleur accompagnement au quotidien dans leurs multiples tâches et dossiers.

Par le fait même, le projet de mentorat va également permettre aux personnes conseillères avec plus d'expérience de faire appel à cette précieuse ressource.

Le passage de Sophie comme mentore a entraîné la nécessité de réaménager certaines charges de travail. Ainsi Sophie qui était l'un des deux conseillers dans le dossier du STT de Radio-Canada sera remplacée par Joanie Brousseau.

Et Joanie Brousseau qui avait dans sa charge plusieurs dossiers, dont ceux de La Presse, RDS salle de nouvelles, Noovo, le Musée des Beaux-arts de Montréal, CFIX/CJAB sera remplacée par Narcissa Ioanide, notre nouvelle venue dans l'équipe de la FNCC.

La charge de la coordination a également été revue afin qu'elle puisse se dégager de certains dossiers et s'occuper davantage de faire une véritable coordination de l'équipe de la FNCC.

Effectifs dans l'équipe de la FNCC

Nous espérons enfin voguer vers une stabilité pour les années à venir avec nos effectifs actuels. Dans les six derniers mois, avec le renouvellement de main-d'œuvre, nous avons accueilli parmi nous : Charles-David Emery, Christopher Webb et Narcisa Ioanide.

Formations

Notre calendrier de formations pour l'année 2023-2024 est confectionné et il vous sera transmis sous peu. Nous sommes à réfléchir à bonifier le contenu de certaines formations afin de mieux vous outiller dans le travail syndical que vous accomplissez au quotidien.

Si vous avez des suggestions ou des besoins de formation que vous souhaiteriez que nous examinions, n'hésitez pas à m'en faire part. Il est important que vous nous fassiez part de vos besoins.

Suivi des travaux sur la précarité

Lors du congrès de 2022, vous avez confié le mandat à la FNCC de travailler sur la précarité et l'identification de ses diverses sources dans nos conventions collectives. Les travaux qui ont été amorcés ont dû être mis temporairement sur pause à la suite d'une situation qui a empêché la personne-ressource universitaire avec laquelle nous travaillons d'agir. Toutefois, les travaux reprennent et nous devrions être en mesure de vous faire un rapport dans l'une de nos prochaines instances.

Congrès 2024

Le congrès de la FNCC aura lieu du 28 au 31 mai 2024. Placez ces dates à vos agendas. L'équipe de la FNCC débutera sous peu sa réflexion afin d'identifier les sujets de réflexion collectifs qui pourraient être débattus lors de notre prochain congrès. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Patricia Lévesque, coordonnatrice